

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION.

Commission du 2 octobre 2023

Présents : MME JONNAIS, MM. , PEDRO GOMES, BOKOBZA, PATRIGEON, LOUVEL, , INACIO;

Excusés : MM., VIMONT (Président), COLOMBO, MERVAILLIE, HOUANT J., JAMIN, NOYELLE, HOUANT P. GABIER. , PILLEMONT

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

BILAN RENTRÉE DU FOOT

Pour remplir le formulaire bilan des Rentrées du Foot : [Cliquez ici](#)

COURRIERS

BUCHELOISE AS

Demande du club pour être affecté sur des plateaux proche de chez lui (20kms).

La Commission prend note mais tient à rappeler que la règle qu'elle s'est fixée, est un rayon d'environ 35min et 35kms, dépendant des clubs engagés dans le même dispositif que vous.

BEYNES FC

Demande du responsable U11 pour être affecté sur des plateaux proche de chez lui.

La Commission prend note mais tient à rappeler que la règle qu'elle s'est fixée, est un rayon d'environ 35min et 35kms, dépendant des clubs engagés dans le même dispositif que vous.

PLATEAUX U7 & U9 PLATEAUX U7

Pour consulter les plateaux Interclubs U7 du 14 octobre, [cliquez ici](#).

La journée interclubs ne désigne volontairement pas de site d'accueil, car le principe est de favoriser la communication entre vous.

C'est donc à vous, de fixer ensemble, les modalités du plateau (site d'accueil, horaires, format, etc).

PLATEAUX U9

Pour consulter les plateaux U9 du 7 octobre septembre, [cliquez ici](#).

PLATEAUX DU 21/10

La Commission a remarqué que la 3ème date des plateaux U9 était passée pour certains clubs au 14 octobre. Or, la date réelle est le 21/10. Par conséquent, la Commission intégrera toutes les inscriptions pour la 3ème date au 21 octobre par défaut.

Si jamais, vous ne souhaitez plus participer à cette date (1er samedi des vacances scolaires), merci de nous le signifier au plus vite..

- PERRAY FOOT ES : Ne souhaite pas participer

PLATEAUX ESPOIRS U8-U9

Les plateaux Espoirs sont désormais consultables sur le site internet ou dans vos footclubs à la rubrique FAL. Lien vers le site internet : [Cliquez ici](#).

Rappel : le suivi des plateaux espoirs (feuilles plateaux & fiche équipe) s'effectue sur FAL.

CHALLENGE AUTOMNE

Pour consulter les plateaux U10-U13 du 30 septembre, [cliquez ici](#).

La Commission rappelle les horaires de pratique :

U10-U11 : Horaire officiel : 11h00 - Horaire de dérogation : 12h30

U12-U13 : Horaire officiel : 16h00 - Horaire de dérogation : 14h00

Pour ce début de saison, toute demande de modification en dehors de ces créneaux nécessite impérativement l'accord du ou des club(s) adverse(s). L'accord sera également demandé si la modification intervient après le mercredi.

MAISONS LAFFITTE FC

Le club nous fait remonter plusieurs dysfonctionnements sur ses plateaux du 23 septembre.

■ Concernant son plateau à ACHERES FC, la Commission demande au club d'ACHERES FC des explications sur le déroulement du plateau.

La Commission, sans nouvelles du club d'ACHERES FC décide d'une amende pour non production de rapport et convoque le responsable de catégorie u10/11 pour clarifier la situation le lundi 09 octobre à 19h.

Amende : 20€ (ACHERES FC)

■ La Commission demande des explications sur le comportement de l'encadrant de l'équipe de CHATOU AS en U12.

La Commission, sans nouvelles du club de CHATOU AS décide d'une amende pour non production de rapport et convoque le responsable de catégorie u12 et l'encadrant pour clarifier la situation le lundi 09 octobre à 19h30

Amende : 20€ (CHATOU AS)

CLAYES SOUS BOIS USM (U13)

Le club nous a prévenu en amont du plateau du 30/09 qu'il ne se déplacera pas au CELLOIS en raison de comportements internes au sein du club et dans le but de les sanctionner.

La Commission concernant l'absence au plateau décide d'une amende pour information tardive, qui n'a pas permis aux enfants du club adverse de jouer, mais considérant le motif, décide d'atténuer cette amende.

Amende : 10€ (absence non excusée à plateau)

MAISONS LAFFITTE FC

Le club nous a prévenu en amont du plateau du 30/09 qu'il ne se déplacera pas à VILLENES ORGEVAL FC car il n'a jamais obtenu de réponses quant aux modalités d'organisation du plateau u10/11 (lieu & horaire).

La Commission demande à VILLENES ORGEVAL FC des explications sur l'absence d'information transmis au club de MAISONS LAFFITTE FC et regrette l'absence du club aux réunions de rentrée et de référent de catégorie identifié (questionnaire non complet).

CRITERIUM ESPOIRS U10-U13

Pour consulter tous les plateaux de la 1ère phase : [Cliquez ici](#).

La Commission rappelle les horaires de pratique :

U10-U11 : Horaire officiel : 11h00 - Horaire de dérogation : 12h30

U12-U13 : Horaire officiel : 16h00 - Horaire de dérogation : 14h00

Pour ce début de saison, toute demande de modification en dehors de ces créneaux nécessite impérativement l'accord du ou des club(s) adverse(s). L'accord sera également demandé si la modification intervient après le mercredi.

U10/U11

NEAUPHLE PONT. RC 78

Demande du club pour changer son référent U10.

La Commission, après vérifications, donne son accord.

MARLY LE ROI US

Demande du club pour changer son référent U10.

La Commission, après vérifications, donne son accord.

VERSAILLES 78 FC

Demande du club pour changer son référent U10.

La Commission, après vérifications, donne son accord.

U10 du 07/10/23 : CROISSY US

Les installations du club étant fermées, il ne peut accueillir ce plateau.

La Commission demande aux clubs de HOUDANAISE REGION FC, FOURQUEUX AS & MUREAUX OFC si l'un d'eux peut accueillir ce plateau.

Infractions éducateurs

1ère infraction

Samedi 23 septembre 2023

U11

CARRIERES GRE AS 11 : 1ère infraction

HOUILLES AC : 1ère infraction

POISSY FC : 1ère infraction

Anomalie feuilles de plateaux

U10

☞ MONTESSON US : .Les classements ne sont pas indiqués sur la fiche récapitulative.

La Commission ne les comptabilise donc pas.

De plus la Commission demande des explications au club de MONTESSON US quant au remplissage de la feuille de plateau.

LIMAY ALJ

La Commission demande au club de LIMAY ALJ des explications quant au remplissage de sa feuille de plateau le 23 septembre dernier en U13, pour le lundi 9 octobre au plus tard.

U12/U13

ST GERMAIN FC

Le club nous explique ce qu'il s'est passé au niveau de la présence de ses encadrants lors de la réunion du 8 septembre dernier.

La Commission reste dans l'attente de l'identité des personnes réellement présentes à la réunion.

LIMAY ALJ

La Commission demande au club de LIMAY ALJ des explications quant au remplissage de sa feuille de plateau le 23 septembre dernier en U13, pour le lundi 9 octobre au plus tard.

Infractions éducateurs

1ère infraction

Samedi 23 septembre 2023

U12

RAMBOUILLET FC 1
VELIZY ASC 11
VERNEUIL ENT. 11

U13

MAGNY 78 FC 1
MESNIL ST DENIS AS 1 : Absence excusée
ECQUEVILLY EFC 1
LIMAY ALJ 1

Anomalie feuilles de plateaux

U12

☞ HOUILLES AC : les points de jonglerie ne sont pas indiqués.

La Commission ne les comptabilise donc pas, épreuve annulée.

☞ FONTENAY FLEURY FC : les points sur la feuille de jonglerie ne sont indiqués.

La Commission ne les comptabilise donc pas, épreuve annulée.

De plus la Commission demande des explications au club de FONTENAY quant au remplissage des feuilles de plateaux.

☞ VERSAILLES 78 FC : les points sur la feuille de jonglerie ne sont indiqués.

La Commission ne les comptabilise donc pas, épreuve annulée.

☞ VERNEUIL ENT: il manque les fiches équipes de VERNEUIL & VELIZY ASC.

La Commission demande des explications aux clubs concernés.

YVELINES FOOTBALL N° 1772

La Commission rappelle que tous les documents d'un plateau doivent être remplis et signés le jour de celui-ci et qu'en aucun cas il peut y avoir un envoi ultérieur.

FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

U9 CLASSIQUES

1er rappel

Plateaux du 23/09/23

870 101 FONTENAY ST PERE (BONNIERES, BUCHELOISE, LANVILLIOIS, VAUXOISE)

870 103 VILLIERS LE MAHIEU (PORCHEVILLE, PSG, AUTEUIL-LOIS, TESSANCOURT)

870 106 ETANG ST (MEZIERES, CHAMBOURCY, MONTESSON)

860 102 CONFLANS RC (CHANTELOUP, CROISSY)

860 105 BOUAFLE (FOURQUEUX, HOUILLES AC)

860 108 HOUILLES AC (ST GERMAIN, VERSAILLES JUSSIEU)

860 113 VOISINS (MAUREPAS, MESNIL ST DENIS)

860 115 LE PECQ (RAMBOUILLET)

U8-U9 ESPOIRS

1er rappel

Plateaux du 23/09/23

Fiche récapitulative

GUYANCOURT ES(FONTENAY, MESNIL ST DENIS AS)

TRAPPES ES (VELIZY ASC, VOISINS FC)

MANTOIS 78 FC (LIMAY ALJ, ECQUEVILLY)

MUREAUX OFC (SARTROUVILLE ES & POISSY SFC)

Fiche équipe

CLAYES S/BOIS USM

ECQUEVILLY EFC

FONTENAY FLEURY FC

GUYANCOURT ES

MUREAUX OFC

LIMAY ALJ

MANTOIS 78 FC

MESNIL ST DENIS AS

MONTESSON US

SARTROUVILLE ES

TRAPPES ES

VELIZY ASC

VERSAILLES 78 FC

VILLENNES ORGEVAL FC

VOISINS FC

U10-U11 ESPOIRS

1er rappel

Plateaux du 23/09/23

U10

CARRIERES GRE 11 : CHANTELOUP US 11, CHATOU AS 11, CONFLANS FC 11

FOURQUEUX AS 11 : GUYANCOURT ES 11, HOUDANAISE REGION FC 11, MANTOIS FC 11

MUREAUX OFC 11 : NEAUPHLE PONT RC 11, PLAISIROIS FO 11, POISSY FC 11

CELLOIS CS 11 : CLAYES S/BOIS USM 11, ELANCOURT OSC 11

U11

**MONTESSON US 1 : MONTIGNY 1, PECQ US 1, RAMBOUILLET 1
TRAPPES ES 1 : SARTROUVILLE ES 1, ST GERMAIN FC 1, VERSAILLES 78 FC 1**

U12-U13 ESPOIRS

1er rappel

Plateaux du 23/09/23

U13

PLAISIROIS FO 2 : PARIS-SG 1, PECQ US 1, POISSY FC 1

ABSENCE NON EXCUSEE A PLATEAU

U8-U9 ESPOIRS

Amende : 20€

Annexe 2 RS DYF

Plateaux du 23/09/23

CLAYES SOUS BOIS USM (à ELANCOURT OSC) :

La Commission décide d'une amende 4*20 pour non présence a plateau et demande au club de contacter le district dans les plus bref délai pour confirmer leur présence sur le plateau du 7 octobre à VELIZY ASC en précisant le nom et coordonnées du référent U8/9 espoirs.